

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 mai 2025

LEVER LES CONTRAINTES À L'EXERCICE DU MÉTIER D'AGRICULTEUR - (N° 1437)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 882

présenté par
M. Marleix

ARTICLE PREMIER

À la première phrase de l'alinéa 36, substituer au mot :

« respecte »

les mots :

« s'inscrit dans ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le respect des objectifs du plan national Ecophyto ne peut se décliner strictement au niveau de chaque exploitation agricole compte tenu de la plus ou moins grande disponibilité de solutions alternatives selon les productions végétales.

Aussi, l'amendement vise à prévoir que le plan pluriannuel du conseil stratégique s'inscrive dans les objectifs du plan, et non les respecte strictement.